

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Land Projects and Communication System Support  
Division/Div des projets terrestres et support de  
systèmes de communication  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Integrated Soldier System Project	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8476-112965/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 012
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8476-112965	<b>Date</b> 2012-04-20
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$RA-004-22437	
<b>File No. - N° de dossier</b> 004ra.W8476-112965	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-05-28</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hébert, Marc-André	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 004ra
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0194 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

L'objet de cet amendement 012 à la demande de proposition (DDP) est d'effectuer quelques changements à la DDP, de transmettre les réponses aux demandes de renseignements et autres communications jusqu'à présent soumises à l'autorité contractante des travaux public et services gouvernementaux Canada (TPSGC).

## Questions et réponses:

**Q68.** Volume 2, annexe CC, appendice 1, Page 10 sur 60 (PDF pg 1485)  
*" Bloc 13. La mise à jour du CPM doit être livrée au plus tard cinq JO après la fin de chaque mois civil après la réunion inaugurale de la phase de qualification du système, en même temps que la présentation du rapport d'étape (LDEC PM-002). "*

Est-ce-que " rapport d'étape (LDEC PM-002) " devrait être " rapport d'étape mensuel en accordance avec (LDEC PM-004) " puisque LDEC PM-002 est la Programme d'assurance de la qualité (PAQ).

**R68.** Volume 2, annexe CC, appendice 1, LDEC PM-003 'Calendrier de projet maître (CPM) et structure de répartition de travail (SRT)' devrait faire référence à une date de livraison coïncidée avec celle de la LDEC PM-004 'Rapport d'étape' au lieu de celle de la LDEC PM-002 'Programme d'assurance de la qualité (PAQ)'.

**Q69.** Dans les fichiers qui seront soumis, les lignes révisées et trouvées dans les fichiers d'amendement doivent être " noircies " dans les fichiers originaux. Ceci n'est pas possible car le fichier original est fermé. Est-ce-que c'est suffisant d'inscrire " Noirci - voyez le fichier amendement " ?

**R69.** Les fichiers sont protégés mais pas fermés pour éviter des additions ou effacements accidentels dans les colonnes du MDN.

Utilisez le processus suivant pour déprotéger, noircir et re-protéger les fichiers.

1. Avec le fichier ouvert en MS Excel, sélectionnez 'Outils' => 'Protection' => 'Protéger la feuille'.
2. Dans la fenêtre contextuelle, désélectionnez 'Protéger la feuille et le contenu des cellules verrouillées'. Sélectionnez 'OK'.
3. Naviguez à et noircissez les lignes comme précisées dans les amendements.
4. Sélectionnez 'Outils' => 'Protection' => 'Protéger la feuille'.
5. Dans la fenêtre contextuelle, sélectionnez 'Protéger la feuille et le contenu des cellules verrouillées'. Sélectionnez 'OK'.

**Q70.** Volume 1, DDP 2.6.5 et 2.6.6 page 23 de 176

A) Il se peut que les caractéristiques radio soient assujetties à l'ITAR. Quelle est la recommandation de TPSGC concernant la transmission sécuritaire de telles informations (courriel n'est pas la meilleure solution) tout en respectant les lignes de conduite d'ITAR ?

B) L'exigence indique que le soumissionnaire doit soumettre les caractéristiques radio. Pour des raisons de sécurité, est-il acceptable que n'importe quel membre du consortium puisse soumettre les caractéristiques radio directement à TPSGC ?

**R70.** A) Le soumissionnaire doit identifier clairement toutes données techniques assujetties aux lois et règlements du contrôle des exportations du pays d'origine d'où les données proviennent. Le soumissionnaire est responsable de s'assurer que le matériel qu'il fournit à l'autorité contractante est exporté conformément à ces lois et règlements. Une fois ces données reçues, le Canada traitera ces données clairement identifiées "exportation contrôlées" conformément à la Loi sur la production de la défense et les règlements sur les marchandises contrôlées.

B) Non. L'information doit être soumise par le soumissionnaire.

**Q71.** Volume 1, annexe CC, appendice 3, page 13 de 21 (pdf page 544) SPT-4401 et SPT-4403 et volume 2, annexe CB, appendice 1, page 125 de 201 (DDP page 1158) SPT-4403 et SPT-4401.

Nous sommes incapables de trouver les SPT-4401 et SPT-4403 dans le fichier ÉIS\_A\_MMCTechnique\_V1.XLS. Veuillez confirmer qu'il n'était pas prévu d'inclure les SPT-4401 et SPT-4403 dans le fichier.

**R71.** Oui, il était prévu de ne pas inclure les SPT-4401 et SPT-4403 dans le fichier ÉIS\_A\_MMCTechnique\_V1.XLS. Aucune réponse de la part du soumissionnaire est requise pour les exigences évaluées dans le cadre de l'évaluation P(soumission), donc ces exigences ne sont pas incluses dans le fichier ÉIS\_A\_MMCTechnique\_V1.XLS. Les exigences SPT-4401 et SPT-4403 seront évaluées lors de l'Évaluation de la P(soumission) conformément au volume 1, annexe CC, appendice 3.

**Q72.** Réf : Volume 1 annexe CC appendice 3, page 13 de 21 (PDF pg 544) SPT-4403  
*En utilisant une seule radio ÉIS-S, le PTT câblé de l'ÉIS-S doit permettre la transmission séquentielle de la voix à deux CI voix.*  
 La question soulevée ne s'applique pas à la version française de la DDP.

**R72.** Cette question ne s'applique pas pour la version française. L'énoncé des exigences pour l'exigence SPT-4403 ne fait pas référence au mot " canal ". Cependant, veuillez noter que l'ÉIS-S doit accepter plusieurs communautés d'intérêt en utilisant une solution technique ou une autre, tant et aussi longtemps que les exigences de la SPT sont comblées.

**Q73.** *" La proposition du soumissionnaire doit être soumise dans une des deux langues officielles du Canada, soit le français ou l'anglais. "*

1. Est-ce que les rapports techniques / tests / certifications déjà existants en anglais et/ou français peuvent être soumis avec la proposition (par exemple, est-ce-que la proposition peut inclure un mélange de rapports techniques, tests et certifications en anglais et en français)?
2. Est-ce-que la traduction de ces documents dans la langue de la soumission est requise au moment de la présentation de la soumission ou est-ce-que la traduction peut être faite à la requête de TPSGC?
3. Si la langue du document original est NI en anglais NI en français, est-ce-que ce document peut être soumis? Est-ce-que la traduction de ces documents dans la langue de la proposition est requise au moment de la présentation de la soumission ou est-ce-que la traduction peut être faite à la requête de TPSGC?

**R73.**

1. Le MDN permettra la soumission des rapports techniques / tests / certifications déjà existants dans leurs langue originales, soit l'anglais ou le français.
2. Si les documents doivent être traduits pour être conformes avec les exigences du para 3.2.9, ceux-ci doivent être complétés et présentés avec la soumission.
3. Si les documents ne sont pas originalement en anglais ou en français, les documents doivent être traduits dans la langue de la soumission et ils doivent être soumis avec une copie du document original au moment de la présentation de toute la soumission.

**Q74.** Volume 1, annexe CE, appendice 1, tableau 2, ID 2.4, page 18-19 sur 52 (PDF pages 614-615) se concentre sur les qualifications de l'équipe du projet.

The evaluation process for assigning points is not clear as any number of personnel could be proposed on the team. Is EACH individual on the team evaluated according to ALL evaluation criteria then averaged? Or is the team evaluated as a whole against the evaluation criteria?

**R74.** Le MDN notera l'équipe entière proposée basé sur une analyse du CV de chaque individu membre de l'équipe contre chaque critère d'évaluation. La taille de l'équipe est laissée à la discrétion du soumissionnaire.

**Q75.** Les fabricants de tissu suggérés à la page 18 du volume 1 (1.12.6) ont été contactés et ils ont confirmés ne pas pouvoir fournir le tissu extérieur et la doublure de couleur brun coyote requis pour la confection d'échantillons. Pouvez-vous suggérer d'autres fabricants de tissu?

**R75.** Veuillez s'il vous plaît vous référer à l'amendement 11, clarification 57.

**Q76.** La section des RIR exige que le soumissionnaire s'engage, selon la section 5.0 de l'annexe BA de la DDP, à rencontrer divers pourcentages du prix de la soumission sans option. Cependant, en section 6.7 de l'annexe BA de la DDP, on mentionne que l'on doit se conformer à des pourcentages avec et sans option. Il est difficile de se conformer avec option puisque le prix final peut varier selon les sélections du MDN, et conséquemment nos engagements aux divers pourcentages sont incertains. S.V.P. confirmez que les soumissionnaires ont seulement à s'engager " sans option " ?

**R76.** À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit s'engager à :

- 100 p. cent retombées industrielles et régionales du prix de la soumission sans les travaux optionnels
- 100 p. cent retombées industrielles et régionales du prix de la soumission avec les travaux optionnels
- 15 p. cent pour les petites et les moyennes entreprises (PME) canadiennes et 5 p. cent pour les technologies sur la Liste améliorée des technologies prioritaires (LATP) de la valeur du contrat. La valeur du contrat inclura les amendements et les travaux optionnels s'ils sont exercés. Ces engagements n'ont pas besoin d'être identifiés au moment de la soumission.

Pour des précisions sur la section 5.1.2 et la boîte 2 de la section 6.7 de l'annexe BA du volume 1, à la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit exposer des transactions de RIR acceptables, détaillées, pleinement décrites et égales au total à au moins 30 p. cent du prix de la soumission sans les travaux optionnels, mesuré en valeur du contenu canadien (VCC).

**Q77.** Réf: volume 1, paragraphe 6.1.4.2, page 51 de 176

---

Est-ce que TPSGC peut fournir une définition du terme "*preuve*" relié à l'exigence que le soumissionnaire détient un compte COMSEC qui satisfait aux exigences de sécurité comme indiqué dans l'article 3?

Étant donné la confidentialité des informations en matière de sécurité liées à un compte COMSEC, l'échange d'information sur ce sujet ne devrait pas être faite via courriel et ne devrait pas être fournie à des gens qui n'ont peut être pas l'attestation de sécurité nécessaire.

**R77.** Pour cette exigence, la "*preuve*" consiste en une confirmation de la part du soumissionnaire à l'autorité contractante de son du numéro de compte COMSEC ou d'une confirmation (facsimile, courriel ou lettre) de l'existence d'un tel compte de la part du Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC) - Direction du Service à la clientèle COMSEC.

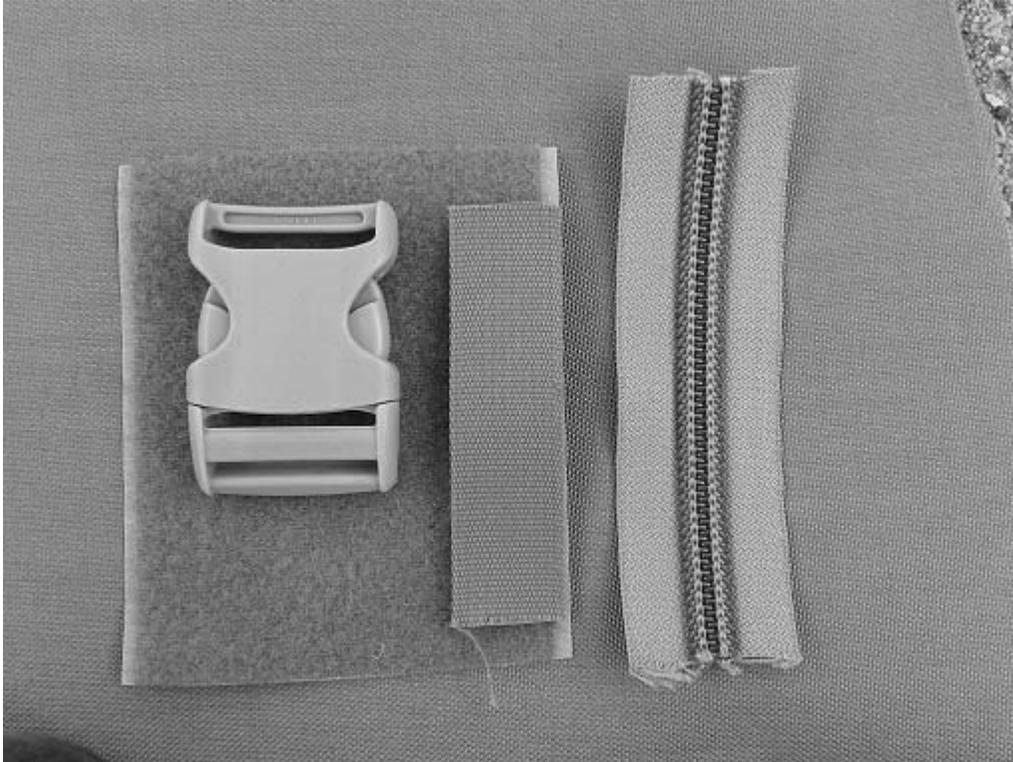
**Q78.** Réf: volume 1, PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

Est-ce que le Canada peut changer son approche en ce qui a trait aux exigences du compte COMSEC de façon à ce que les soumissionnaires qui n'ont pas un tel compte présentement puissent en obtenir un?

**R78.** Non. Les exigences stipulées dans la Demande De Proposition courante au sujet du compte COMSEC ne changeront pas.

**Q79.** L'amendement numéro 009, question et réponse 45, conseille aux soumissionnaires que l'utilisation d'une couleur qui ressemble à brun coyote et d'une teinte de brun différente est acceptable pour les échantillons de SMTC pour l'ÉP tant et aussi longtemps que le contraste est minimisé.

Veillez regarder la photo en pièce jointe montrant du tissu et une sangle de couleur brun coyote, ainsi que du matériel de couleur sable clair, fauve et beige que nous avons facilement obtenus de nos fournisseurs. Veuillez confirmer que toutes ces différentes teintes de brun seront acceptables pour la confection des échantillons du SMTC pour l'ÉP.



**R79.** Oui, les teintes de brun coyote pour le tissu et la sangle sont acceptables. Il en va de même pour l'agencement des matières premières (accessoire) dans les tons sable clair, fauve et beige.

**Modifications à la DDP:**

**65.** Au :Vol 2, Ann CC, App 1, LDEC PM-003, bloc 14.

**EFFACER :** " (LDEC PM-002) " et

**INSÉRER :** " (LDEC PM-004) " à sa place.

**66.** Au Volume 1, Article 1.5.1, page 9 de 176

**EFFACER:** Après la date de clôture de la demande de soumissions, le Canada procédera à une présélection des soumissions, qui consistera à examiner si celles-ci répondent à certaines exigences obligatoires présélectionnées. Celles qui n'y répondent pas seront déclarées irrecevables. Une lettre sera envoyée pour

---

aviser les soumissionnaires que leur proposition n'apas été retenue. Ces soumissionnaires ne seront pas invités à l'évaluation de la performance physique. Une fois que les soumissionnaires auront reçu leur invitation à l'évaluation de la performance physique, le processus d'évaluation suivra son cours jusqu'à la fin. Les exigences obligatoires présélectionnées sont les suivantes :

**INSÉRER:** Après la date de clôture de la demande de soumissions, le Canada procédera à une présélection des soumissions, qui consistera à examiner si celles-ci répondent à certaines exigences obligatoires présélectionnées. Celles qui n'y répondent pas seront déclarées irrecevables. Une lettre sera envoyée pour aviser les soumissionnaires que leur proposition n'a pas été retenue. Ces soumissionnaires ne seront pas invités à l'évaluation de la performance. Une fois que les soumissionnaires qui auront reçu leur invitation à l'évaluation de la performance auront rencontré les exigences obligatoires du paragraphe 2.6.4.2 du Volume 1 de la DDP, le processus d'évaluation suivra son cours jusqu'à la fin. Les exigences obligatoires présélectionnées sont les suivantes:

67. Au Volume 1, Article 2.6.4.2, page 22 de 176,

**EFFACER:** Le paragraphe en entier; et

**INSÉRER:** Les coordonnées de livraison des systèmes P(soumission) à la base des Forces canadiennes désignée seront communiquées par lettre ou courriel au plus tard quatre semaines après la date de clôture de la soumission au point de contact indiqué à la « Section I - Soumission générale » de votre soumission, voir le troisième point de l'article 3 de l'annexe AA du volume 1 de la DDP. La livraison des systèmes P(soumission) doit se faire au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit, de même qu'aux représentants attitrés sur place de la TPSGC ou du MND indiqué dans la lettre ou courriel envoyé au point de contact du soumissionnaire. À défaut de se conformer aux exigences de livraison des systèmes P(soumission) ci-dessus, la soumission se verra déclarée non recevable et le soumissionnaire visé devra quitter les lieux immédiatement. Une lettre lui sera éventuellement envoyée pour l'aviser que sa proposition n'a pas été retenue. Le soumissionnaire visé ne sera pas invité à l'évaluation de la performance. Les soumissionnaires sont invités à lire les sections 6 et 7 des Instructions uniformisées 2003 biens ou services - besoins concurrentiels.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLICITATION RESTENT INCHANGÉS**